

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

2025-099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19-06-2025 - Convocation du 12-06-2025
Liste des délibérations publiée le : 24-06-2025

Président de séance : Monsieur Nicolas VARIGNY
Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ROUVIERE

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	25
Votants	25

Présents : Grégory ALCOLEA, Nathalie BARBA, Thierry BARDE, Laurent BICARD, Aline COHEN, Pascal CREPIEUX, Christophe DECLEZ, Carole DREVON, Jacqueline ERGON, Matthieu GAYRAL, Alexis HINGREZ, Philippe HUGUENIN VIRCHAUX, Laurédana JACQUET, Christine KHAIR, Muriel LAURIER, Sandra MARRADI, Maryse MERARD, Marc NUGUES, Camille PAUL, Laurent PETIT, Alain RANNOU, Didier RIOT, Loïc ROUVIERE, Cécile SUBRA et Nicolas VARIGNY

Absents : Fabienne MARGUILLER, Valérie NARDONE-ALLAGNAT

OBJET : SERVICES A LA POPULATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT AU RUGBY CLUB DU PAYS DE L'OZON (RCPO)
(Rapporteur : Pascal CREPIEUX)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association Rugby Club du Pays de l'Ozon (RCPO) ;

Considérant la participation du RCPO au **Challenge des Petits Corsaires**, qui se déroulera les 7 et 8 juin 2025 à Agde — un tournoi renommé des Pays d'Agde, réservé aux catégories de l'École de Rugby ;
Considérant le souhait de la municipalité d'apporter son soutien à l'organisation de cet événement ainsi qu'aux frais de déplacement des six équipes engagées (catégories U6 à U12), de leurs encadrants et de leurs familles, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros ;

Le bureau municipal consulté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** à l'association Rugby Club du Pays de l'Ozon (RCPO), une subvention exceptionnelle de fonctionnement, de 1 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme nécessaire au versement de cette subvention,
- **CONFIRME** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal 2025.

Après en avoir délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

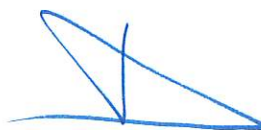
Pour extrait conforme
Chaponnay, le 19-06-2025

Le Secrétaire de séance,



Loïc ROUVIERE

Le Maire,



Nicolas VARIGNY

